

Feux-Follets



Adresse :

Place Quinet, 27

6220 Wangenies

Tél : 071/82.32.70

Pommiers : 071/82.32.74

Sorbiers : 071/82.32.73

secretariat@feux-follets.be

M.A.J : 2023



Mesdames, Messieurs,

Cette brochure est destinée à toute personne concernée par une hospitalisation au sein de l'hôpital pédopsychiatrique « Feux-Follets »; les patients bien sûr mais aussi leurs proches et les soignants.

Nos 2 unités de soins « Pommiers » et « Sorbiers » accueillent une population de patients mixte âgée de 3 à 18 ans et organisée en groupes verticaux (toutes tranches d'âges confondues). Les types de pathologies rencontrées sont multiples au sein des deux groupes.

Dans le respect des directives de nos pouvoirs subsidiaires, la durée de séjour moyenne au sein de notre établissement est de 2 ans et demi.

Notre objectif principal est la réintégration psychosociale la plus complète possible du patient. A ce titre, à « Feux-follets », la scolarité extérieure des résidents occupe une place prépondérante. Elle constitue à ce titre un des critères exclusifs pour l'admission. De même, le patient doit être en ordre de mutuelle et la demande d'hospitalisation doit être soutenue par une prescription d'un médecin pédopsychiatre extérieur.

Dès l'entrée dans une des unités, un projet thérapeutique est élaboré pour chaque patient en fonction du diagnostic et de la demande du départ, des observations, examens, analyses complémentaires et actualisées. Une collaboration avec les familles sera proposée sur base de ce projet ainsi qu'au patient.

Vous trouverez dans cette brochure :

- La composition de l'équipe thérapeutique.
- Les règles de fonctionnement pratique des unités.
- Les ateliers à dimension thérapeutique et rééducative.
- Le nom des personnes de contact auxquelles vous pouvez vous adresser.

L'ensemble de l'équipe soignante s'efforce au quotidien d'offrir un cadre aussi soutenant que possible aux enfants hospitalisés.

C'est dans l'intérêt de ce cadre et du bon fonctionnement des unités qu'il nous a paru nécessaire de rédiger cette brochure.

Nous espérons que vous y trouverez toutes les informations qui vous sont nécessaires.

L'équipe de « Feux Follets »

Composition de l'équipe :

Direction Générale :	François de Reuck
Direction Médicale :	Dr. Josée Pelzer
Direction du Département Infirmier :	Dora Dillen

Unité des Pommiers :

Médecin chef de service:	Dr Josée Pelzer
Infirmier chef de service :	Selma De Vos
Chef éducateur :	Jean -Philippe Thunus
Assistante sociale :	Samantha Felaco

Unité des Sorbiers :

Médecin chef de service :	Dr Josée Pelzer
Infirmier chef de service :	Selma De Vos
Chef éducateur :	Violaine De Neuter
Assistanetsociale :	Melissa Mereu

Equipe soignante pour les 2 unités :

Infirmiers

Educateurs

Paramédicaux (Logopède, kinésithérapeute, psychomotricien)

Psychologues et psychothérapeutes

Assistante en logistique

Chauffeur

Personnel administratif

Service de médiation : Julie Rentmeesters

Cellule coordination qualité/sécurité : Violaine De Neuter

Référente admissions Sarah Blommaert

Consultant externe en médecine générale :

Au nom de la collaboration avec le Dr Mabile, il lui incombe de vérifier que chaque patient est en possession d'un dossier médical global et si ce n'est le cas, de faire le nécessaire pour l'ouvrir. Sachez aussi que c'est le médecin généraliste que nous interpellons pour le suivi somatique des patients et celui chez qui nous effectuons un bilan de santé annuel en prévision de l'élaboration du projet thérapeutique des patients.

Dr Jean-Pol Mabile 071/81.62.22

Consultant externe en soins dentaires :

Hôpital CNDG 071/37.90.03

Consultant externe en soins dermatologiques :

Hôpital CNDG 071/37.90.03

Consultant externe en soins ophtalmologiques :

Centre Mieux Voir 071/88.66.30

Consultant externe en soins O.R.L :

Hôpital CNDG 071/81.55..64

Hôpital partenaire: clinique Notre Dame de Grâce à Gosselies 071/379.000



Que proposons-nous ?

- ⇒ Un lieu de vie organisé en deux unités accueillant chacune maximum 10 enfants et adolescents.
- ⇒ Une prise en charge globale, privilégiant la sécurité affective, somatique et psychologique dans un cadre structuré et chaleureux. Nous nous référons pour cela à la psychothérapie institutionnelle.
- ⇒ Un traitement intensif s'inspirant notamment des théories psychogénétiques et systémiques et qui tient compte de la manière dont l'enfant se présente au monde, de sa façon d'entrer en relation et de ses blocages.
- ⇒ Des rééducations individuelles et en groupe au niveau du langage et du corps.
- ⇒ Une action à plusieurs niveaux :
 - L'enfant : proposer un traitement articulant accompagnement éducatif au quotidien, rééducation et soins thérapeutiques, ce que nous nommons éducation thérapeutique.
 - La famille : maintien d'un contact régulier avec la famille ou le milieu de substitution, milieu de vie naturel de l'enfant (retours réguliers, contacts avec les éducateurs, intervention du service social, entretiens familiaux) privilégiant un contexte de collaboration famille institution.
 - Ecole : contact permanent avec les enseignants visant à coordonner les efforts de tous en respectant le terrain de chacun sans dissocier le problème scolaire de la difficulté fondamentale de l'enfant.
 - Ouverture vers l'extérieur (socialisation) au départ de l'hôpital : des stages extérieurs, inscription dans des clubs de foot, mouvements de jeunesse, sorties... contacts visant à diminuer le risque de désinsertion sociale et à sortir ces enfants de leur statut d'exclus.

Sous quelles formes ?

Un suivi individualisé et collectif :

Faisant suite au projet thérapeutique élaboré pour chaque patient en équipe multidisciplinaire, le personnel soignant assure un suivi rééducatif individualisé.

Au cours de l'hospitalisation, les patients bénéficient d'entretiens individuels et / ou de famille.

Un suivi social est assuré en permanence par l'assistant social. Il se rend disponible pour clarifier toute situation et accompagne les patients et leur famille ou équivalent dans leurs démarches concernant le patient. Une fois par an l'assistant social se rend en visite sociale dans les familles.

Des ateliers à dimension rééducative et thérapeutique mettent au travail la visée corporelle et sportive, la structuration de l'espace et du temps, la structuration du champ de la communication, la socialisation interne, la socialisation externe, la visée cognitive et symbolique.

Ainsi sont organisés, par exemple, les ateliers suivants :

- ⇒ Atelier carnet d'activités, réunion d'enfants
- ⇒ Atelier piscine
- ⇒ Atelier escalade
- ⇒ Atelier art et créativité
- ⇒ Atelier jeux de société
- ⇒ Atelier Contes, théâtre
- ⇒ Atelier cuisine
- ⇒ Atelier écriture
- ⇒ Atelier courrier
- ⇒ Atelier psychopédagogique
- ⇒ Atelier psychomotricité
- ⇒ Atelier jeux extérieurs

Dispositions générales :

Lever et coucher :

Durant la semaine le lever se fait en fonction des départs à l'école, les enfants intègrent leur chambre à 20h30; les w-e, jours fériés et vacances scolaires, le lever se fait à partir de 09h00 et les patients réintègrent leur chambre au plus tard pour 21h30 pour le rituel du coucher.

Les chambres :

Nos 2 unités disposent de chambres individuelles organisées autour d'une chambre de repos réservée au personnel soignant. Sauf exception, les patients n'ont pas accès à celles-ci durant la journée.

Une garde-robe, un lavabo, un bureau et un lit sont mis à la disposition des patients ainsi qu'une parure de lit et un set de nécessaire de toilette.

Afin de respecter l'intimité de chacun, il est interdit de se rendre dans la chambre d'autres patients. De même, les chambres ne sont pas accessibles aux visiteurs et sont fermées à clé pendant la journée.

Les repas :

Les différentes étapes qui ponctuent l'organisation d'un repas nous tiennent particulièrement à cœur.

Ainsi donc, les patients participent à l'élaboration des menus, à la préparation des repas et à l'amélioration de la vie communautaire. Les repas tiendront compte d'un régime éventuel, d'une allergie ou de choix philosophiques et religieux.

Les médicaments :

A « Feux-Follets », les médicaments sont distribués dans le respect du plan de soin établi par le médecin pédopsychiatre responsable du patient.

La gestion de la médication des patients sera effectuée dans un souci de collaboration avec les représentants légaux du patient.

Un contact avec les responsables légaux du patient sera toujours pris par le médecin prescripteur ou son délégué lorsqu'un changement (modification, arrêt, dosage, fenêtre thérapeutique, ...) dans le traitement médicamenteux de l'enfant est envisagé à l'exception du traitement médicamenteux ponctuel de premier soin.

Lors des retours en w-e et des congés scolaires, le traitement est assuré par les personnes qui accueillent l'enfant. Au besoin, le médecin prescripteur fournira l'ordonnance nécessaire à son obtention.

Il est strictement interdit d'introduire ou de consommer des médicaments en dehors des médicaments prescrits sans concertation avec le médecin responsable du traitement du patient car il est essentiel que tout changement de médication effectué lors d'un retour de l'enfant soit attesté par une prescription médicale.

Séjour en chambre d'isolement :

Au cours de l'hospitalisation, l'isolement peut être un moyen d'apaisement face à des stimuli, angoisses ou agitation trop importante. L'accès à la chambre d'isolement est un soin qui est pris sur décision médicale et qui s'appuie sur une réflexion au sein de l'équipe soignante. L'assentiment du patient est toujours recherché. Dans tous les cas, l'isolement est limité dans le temps, répond à des critères stricts de sécurité et de surveillance de paramètres vitaux pour le patient et fait l'objet d'une réévaluation.

Hygiène :

Nous vous demandons de fournir un trousseau de vêtements adaptés aux différentes saisons. Vous restez responsables de l'entretien de celui-ci. A Feux-Follets, nous mettons un point d'honneur à ce que les enfants aient tous une tenue correcte pour aller à l'école. En collaboration avec le référent vêtements désigné pour chaque patient, vous aurez l'occasion, à chaque période de congés scolaires, de faire le point et de vérifier l'état de ce trousseau. Au besoin Feux Follets fournira des vêtements en prêt. Ces derniers restent la propriété de Feux Follets et sont gérés par l'institution.

Certains des patients qui nous sont confiés ne sont pas autonomes au niveau de leur hygiène corporelle. Dès lors, ils seront accompagnés par notre personnel soignant pour acquérir une plus grande autonomie à ce niveau, au besoin par une présence dans les salles de bain.

Tabagisme, alcool et substances illicites :

Dans le respect des dispositions légales en la matière, il est strictement interdit de fumer au sein de l'établissement.

Il est strictement interdit aux patients d'introduire, de consommer et de revendre de l'alcool, des cigarettes ou toutes substances illicites.

Les objets :

Il est vivement déconseillé d'apporter des objets de valeur au sein de l'établissement. Si un patient souhaite amener quelque objet que ce soit dans l'institution, il doit en faire la demande lors de la réunion des résidents qui se tient une fois par semaine.

Nous mettons à la disposition de chaque patient un casier individuel sécurisé pour l'aider à préserver ses effets personnels ce qui implique que chaque patient est responsable de ses affaires. L'hôpital décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de disparition ou de destruction d'objets personnels ou de valeur.

La gestion de l'argent de poche :

Les patients ne sont pas autorisés à avoir de l'argent sur eux (hors projet particulier poursuivi avec eux).

En plus de l'argent de poche éventuellement fourni par les familles, une somme d'argent fixe est allouée à chaque patient mensuellement par l'institution et est consignée dans un carnet d'argent de poche.

L'argent de poche remis par les familles devra être mis sous enveloppe au nom de l'enfant concerné et donnée au soignant qui accueillera votre enfant lors des retours à l'institution. Celui-ci se chargera de la faire parvenir au responsable d'unité.

Cette argent de poche est destiné à de petits boni lors d'activités extérieures.

Télévision :

Une fois par semaine, un programme T.V est réalisé avec les résidents. En période scolaire, la télévision se regarde le mercredi, le vendredi, le w-e fin de journée de 17h à 19h00. En fonction du programme établi, le vendredi et le w-e, un film peut être regardé jusqu'au coucher. En période de vacances scolaires elle peut se regarder tous les jours de 17h à 19h.

Multimédia :

L'utilisation de P.C et de consoles de jeux est autorisée au maximum une heure par jour en fonction de l'adéquation de l'activité.

Une connexion à internet n'est disponible que dans le cadre du travail scolaire.

Communication :

Les communications téléphoniques parents/enfants via le service se font :

Unité des pommiers : Les lundis et jeudis de 16h30 à 19h00
071/823274

Unité des sorbiers : Les lundis et mardis de 16h30 à 19h00
071/823273

Les w-e et vacances scolaires les résidents sont joignables de 09h00 à 19h00. Pour que chaque résident puisse bénéficier d'un temps avec ses proches, vos communications seront limitées dans la durée et en nombre. En dehors de ces périodes il est toujours possible de joindre un soignant.

Les patients, quant à eux, ont la possibilité de passer un coup de fil par jour de w-e à leurs proches.

L'usage des G.S.M est strictement interdit, en dehors de projet particulier poursuivi avec l'un ou l'autre des résidents.

Nos fêtes:

Nous fêtons les anniversaires, la saint Nicolas, la Noël, le carnaval, la fête du printemps qui est la fête où nous convions nos anciens.

Envoi et réception du courrier :

Vous avez la possibilité d'adresser du courrier aux résidents à l'adresse mentionnée au début de ce règlement. Après avoir transité par le secrétariat, il sera distribué aux assistants sociaux des unités des patients concernés.

En fonction de l'état de nécessité propre à chaque situation, l'assistant social accompagnera le patient dans la lecture de ce courrier.

Les résidents ont la possibilité de rédiger un courrier et de se faire éventuellement aider pour cela lors de l'atelier courrier. Nous nous chargerons de l'envoi éventuel de ce dernier.

Les visites :

Les visites sont possibles le dimanche entre 10 et 17h, lors de la présence de l'enfant à Feux Follets. Des visites peuvent également avoir lieu dans le cadre d'un traitement spécifique individuel qui respecte les directives éventuelles des autorités judiciaires.

Les retours :

Nous prôtons des retours en famille 1 w-e sur 2 et la moitié des vacances scolaires. Ce rythme est adapté en fonction de chaque situation. Des visites encadrées peuvent être organisées selon les modalités fixées par les instances judiciaires à l'initiative de celles-ci ou de notre équipe thérapeutique.

Les départs en we et périodes de congés scolaires se font le jour précédent entre 17h00 et 19h00. Pour préserver la vie institutionnelle les parents sont accueillis dans le lieu prévu. L'accès au lieu de vie et aux chambres n'est pas autorisé. Les retours de we et de congés scolaires se font entre 17h30h et 18h30

Pour les personnes ne disposant pas de véhicule personnel, l'établissement peut organiser une navette à heure fixe à la gare de Fleurus.

Des visites encadrées et de fratrie sont organisées en fonction des situations.

Les vacances:

Durant les vacances d'été nous essayons d'organiser un camp d'une semaine à l'extérieur.

Sorties de l'établissement :

Les 2 unités de soins de « Feux-Follets » sont des services ouverts. Les sorties « seul » en dehors de l'enceinte de l'hôpital sont soumises à une autorisation médicale. Les sorties non autorisées sont sanctionnées par une période de réflexion en chambre. Des sorties de groupe sont régulièrement organisées.

Sanctions de l'agressivité :

L'agression physique d'un autre résident ou d'un membre du personnel soignant seront sanctionnées par une période de réflexion en chambre.

Fin d'hospitalisation :

Partenaires depuis le début du séjour du patient, vous serez prévenus et associés à la sortie du patient que vous nous avez confié. Un suivi post-hospitalisation et un travail de réseau seront mis en place pour vous soutenir au mieux après la sortie.

Médiation :

Il est possible de rencontrer Julie Rentmeesters, médiatrice (0495/662201), les mardis de 17h00 à 19h00 selon l'horaire prévu et affiché dans les unités. Les patients peuvent prendre rendez-vous auprès d'elle lors de la réalisation du carnet d'activités.

Les responsables légaux ou intervenants peuvent également se mettre en contact avec elle via son numéro de téléphone.

Qualité et sécurité des soins :

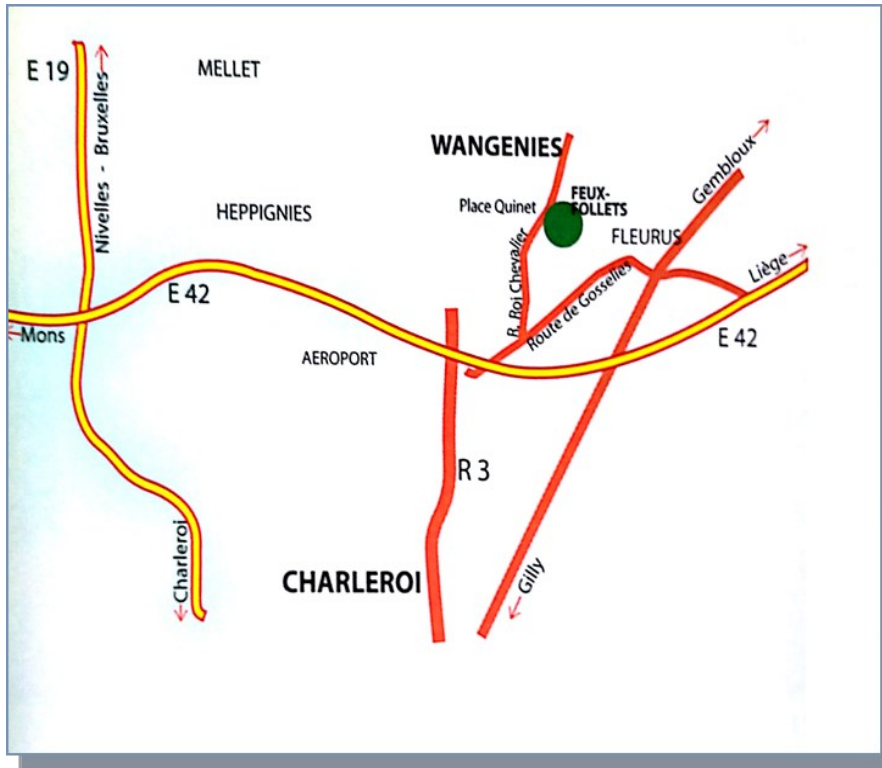
Depuis 2013, notre hôpital s'est engagé contractuellement avec le SPF santé publique qui promeut une plus grande qualité et sécurité des soins. A ce titre, vous serez sollicités en tant que partenaires à la fin de l'hospitalisation du patient pour nous communiquer par le biais d'une enquête de satisfaction vos remarques et suggestions éventuelles pour nous permettre d'améliorer nos prises en charge.

La personne responsable de la cellule coordination qualité/sécurité est :

Violaine De Neuter

0475/58.91.08

Plan d'accès :



En venant de Namur ou de Mons : A15, E42 sortie Heppignies R3, au rond-point direction Wangenies, première à gauche après le pont, jusqu'au rond-point, 3^{ème} sortie rue du roi chevalier, toujours tout droit, bâtiment à droite entre la plaine de jeux et l'église.

En partant de la gare de Fleurus N567, 2^{ème} sortie à gauche, N586 route de Gosselies, tout droit jusqu'au rond-point première sortie rue du roi chevalier, toujours tout droit, bâtiment à droite entre la plaine de jeux et l'église.

En venant de Bruxelles par la A 54, E420, prendre la A15, E42 direction Namur-Liège, sortie Heppignies R3, au rond-point direction Wangenies, première à gauche après le pont, jusqu'au rond-point, 3^{ème} sortie rue du roi chevalier, toujours tout droit, bâtiment à droite entre la plaine de jeux et l'église.

En train :Sortir à la gare de Fleurus puis prendre le bus.

En Bus :Prendre la ligne d'Autobus 67 direction JUMET Madeleine, arrivée à l'arrêt WANGENIES Rue du Campinaire puis prendre à pied rue du roi chevalier, toujours tout droit, bâtiment à droite entre la plaine de jeux et l'église.

Adresse mail: secrétariat@feux-follets.be

Web: www.feux-follets.be